

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20230703-019****du 03 juillet 2023****n°019****page 1/3****EXTRAIT :****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (58) : JM. AURIAULT, F. LE MEUR (suppléante J. ROY), P. LEDOUX (suppléant de B. BIET), B. HENEAU, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, J. MARECOT, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, JM. MEUNIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, P. BAZIN, D. SIMON, I. MIGUET, H. MATTARD, N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIER, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, T. TRIPHOSE, P. AZILE, C. MICHAUD, L. BARBOTTIN, C. PIAULET, V. LEAU, F. REBY, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, P. FRADIN (suppléant de M. GODET), L. JUGE, G. PEROCHON, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, T. DAULARD, J. BOISSON

POUVOIRS (11) : A. PICHON donne pouvoir à JP. ABELIN
T. DUFFAULT donne pouvoir à C. MICHAUD
D. CATHELIN donne pouvoir à B. de COURREGES
E. MICHEL donne pouvoir à F. MERY
F. BONNARD donne pouvoir à F. LE MEUR
C. PEPIN donne pouvoir à H. COLIN
T. BAUDIN donne pouvoir à M. LAVRARD
Y. ERGÜL donne pouvoir à E. AZIHARI
S. GUEGUEN donne pouvoir à J. MARECOT
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à J. MELQUIOND
G. PRINCET donne pouvoir à L. RABUSSIER

EXCUSES (12) : C. CIBERT, A. NOËL, F. MERCHADOU, D. LEROY (suppléant de F. PIERRON), F. SOURIAU, L. DUFFAULT, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, M. CHAINEAU, P. BERNARD.

Nom du secrétaire de séance : Jean-Michel MEUNIER

RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE**OBJET : Tarifs 2023 des prestations complémentaires et des ventes de produits proposés sur les campings** du Chillou à Châtellerault et des Ormes**

*La communauté d'agglomération gère en régie les campings** du Chillou à Châtellerault et des Ormes.*

*Les campings** du Chillou et des Ormes sont des sites qui accueillent les familles essentiellement durant la saison estivale. Dans le cadre des prestations complémentaires proposées, les tarifs des ventes de produits et ceux des locations de matériels doivent être actualisés et harmonisés pour les deux campings.*

C'est pourquoi, l'évolution du marché, du coût de l'énergie et des pratiques rend nécessaire aujourd'hui la modification de ces tarifs.

* * * * *

VU l'article 3.II-2.9, des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la gestion des équipements touristiques, dont le camping de Châtellerault (Le Chillou) et celui des Ormes,

VU la délibération du conseil communautaire n°24, du 10 avril 2012, portant sur les tarifs du camping du Chillou,

VU la délibération de la communauté de communes des Portes du Poitou, du 9 novembre 2015, portant sur les tarifs du camping des Ormes,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEKAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20230703-019****du 03 juillet 2023****n°019****page 2/3**

VU la délibération n° 24 du conseil communautaire du 20 juin 2005 fixant les tarifs de glaces et boissons pour la saison estivale,

VU la délibération n° 16 du conseil communautaire du 18 juin 2013 fixant les tarifs de location de véos aux usagers du camping du Chillou,

VU la délibération n° 13 du conseil communautaire du 15 mai 2017 fixant les tarifs de vente des produits de restauration rapide au camping du Chillou et au camping des Ormes,

VU la délibération n° 13 du 27 février 2023 fixant les tarifs 2023 des campings** des Ormes et du Chillou,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs des produits mis en vente ou mis en location et de compléter la tarification en vigueur, il est convenu de les faire évoluer pour 2023,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de proposer les nouveaux tarifs, comme suit :

- produits glaciers : de 1,00 à 4,00 €
- boisson fraîches : de 1,00€ à 2,00 €
- eau (50cl) : 1,00 €
- boissons chaudes : 1,00€ à 2,00 €

- location vélo : 7,00 € la 1/2 journée
- location vélo : 13,00 € la journée
- location remorque bébé : 3,00 € la 1/2 journée et 5,00 € la journée
- location toile de tente (avec 1 matelas fourni) : 6,00 € / nuité
- matelas supplémentaire : 3,00 €

- forfait ménage "mobile-home" : 35,00 € / basse saison, 45,00 € /haute saison (juillet, août)
- mobilhome : si départ retardé : coût 1/2 heure : 6,00 €
- caution toile de tente : 20,00 €
- caution location mobilhome : 400 €

- gratuité ponctuelle de séjour : partenaires participant à la promotion du territoire ou évènement revêtant un caractère humanitaire, sociale ou évènementiel.

- d'appliquer les tarifs ci-dessus, à partir du 4 juillet 2023.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOU



Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

- 4 JUIL. 2023

S'LO

ID : 086-248600413-20230703-CC_20230703_019-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20230703-019

du 03 juillet 2023

n°019

page 3/3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Feuille1

2023	
Détail des produits glaciers	Prix € TTC
Cornetto royal choco	2,00
Cornetto royal fraise	2,00
Cornetto royal vanille	2,00
Magnum blanc/vanille	2,50
Magnum vanille/amande	2,50
Magnum classique	2,50
Calippo orange	1,50
Calippo cola	1,50
Max super twister	1,80
Max Disney	1,80

Détail des boissons	
Café	1,50
Chocolat	1,50
Eau (50 cl)	1,00
Thé	1,50
Boissons gazeuses (coca/schweps/orangina)	2,00
Boissons non gazeuses (oasis/jus fruits)	2,00

Feuille1

2023	
Détail des produits glaciers	Prix € TTC
Cornetto royal choco	2,00
Cornetto royal fraise	2,00
Cornetto royal vanille	2,00
Magnum blanc/vanille	2,50
Magnum vanille/amande	2,50
Magnum classique	2,50
Calippo orange	1,50
Calippo cola	1,50
Max super twister	1,80
Max Disney	1,80

Détail des boissons	
Café	1,50
Chocolat	1,50
Eau (50 cl)	1,00
Thé	1,50
Boissons gazeuses (coca/schweps/orangina)	2,00
Boissons non gazeuses (oasis/jus fruits)	2,00